

CONSEIL MUNICIPAL DE BUSSEROLLES

Du vendredi 21 février 2020



COMPTE RENDU

Présents : MM. G. BEAUZETIER, A. BARRIERE, N. ANDRIEUX, J. WASYLEZUCK, P. AGARD, J. ARNAUDON, J-C. BOYER R. BRUINAUD, A. GILARDIE, J. GIRARDIE, T. MARSHALL, M.T. RICHARD.

Absents excusés : A. DUQUEYROIX, AS. PLATEAU.

Le conseil municipal de la Commune de Busserolles dûment convoqué le 13 février 2020, s'est réuni en session ordinaire le 21 février 2020 à 20 heures 30, à la Mairie de Busserolles sous la Présidence de Monsieur le Maire G. BEAUZETIER. Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : J. WASYLEZUCK

ORDRE DU JOUR

- | | |
|---|----------------------------------------------------------------|
| 1 | Approbation du compte de gestion 2019 |
| 2 | Approbation du compte administratif 2019 |
| 3 | Annule et remplace / Vente et achat de terrains au Buisson |
| 4 | Participation employeur à la protection sociale complémentaire |
| 5 | Elections municipales 2020 - organisation du tour de garde |
| 6 | Questions diverses |

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

- ✓ *Affectations du résultat d'exploitation de l'exercice 2019*
- ✓ *Demande de subvention au Département - ADRESSAGE*

L'ordre du jour étant arrêté, le conseil peut valablement délibérer.

Le Maire ouvre la séance à 21h00

1 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019.
- Dit que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Sous la présidence de M^{me} J. WASYLEZUCK, adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2019 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	403 278,36 €	Dépenses	167 272,09 €
Recettes	524 411,58 €	Recettes	206 558,38 €
Résultat de l'exercice		160 419,51 €	
Résultat de clôture d'exercice (en tenant compte des résultats antérieur)		202 464,04 €	
RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT			
Dépenses	234 593,30 €	Recettes	83 198,27 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2019.

** - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2018	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTION.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST.	- 20 292,06		39 286,29	+ 83 198,27 - 234 593,30	- 151 395,03	- 132 400,80
FONCT.	205 804,82	- 143 468,23	121 133,22			183 469,81

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le **Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :**

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	183 469,81
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	132 400,80
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0,00 51 069,01
Total affecté au c/1068 :	132 400,80
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0,00

3 - ACHAT DE PARCELLES DE TERRAIN AU PROFIT DE LA COMMUNE

Annule et remplace la délibération n°2020-02

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été convenu de procéder à un échange de terrain entre la commune et Madame MEUNIER-BUREAU Charlotte au village du Buisson, or un échange de terrain n'est pas conforme au règlement.

Il rappelle également que la proposition d'échange s'élevait à la somme de 300€.

Monsieur le Maire propose d'acquérir les parcelles cadastrées section F numéros 1038 et 1032 appartenant à Madame MEUNIER-BUREAU Charlotte, d'une contenance respective de 550m² et 128m², pour un montant total de 300€ comme il était convenu au départ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Consent à l'acquisition des parcelles ci-dessus désignées dans les conditions sus indiquées,
- Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches et à signer l'acte notarié d'acquisition,
- Dis que les frais de cet acte seront pris en charge moitié/moitié.

3 bis - VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AU PROFIT DE MME MEUNIER-BUREAU
Annule et remplace la délibération n°2020-02

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été convenu de procéder à un échange de terrain entre la commune et Madame MEUNIER-BUREAU Charlotte au village du Buisson, or un échange de terrain n'est pas conforme au règlement.

Il rappelle également que la proposition d'échange s'élevait à la somme de 300€.

Monsieur le Maire propose de vendre la parcelle cadastrée section F numéro 101 dépendant du domaine privé de la commune, d'une contenance de 384 m² pour un montant total de 300€ comme il était convenu au départ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Consent à la vente de la parcelle ci-dessus désignée dans les conditions sus indiquées,
- Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches et à signer l'acte notarié de cession,
- Dis que les frais de cet acte seront pris en charge moitié/moitié.

**** - DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT - ADRESSAGE**

Monsieur le Maire rappelle que le Fonds d'Equipement des Communes est un fond d'intervention en faveur des investissements des communes dans les domaines des aménagements de voirie, des travaux sur les espaces et bâtiments publics ou des équipements d'alimentation en eau potable ou d'assainissement.

Le taux d'intervention du Conseil Départemental au titre du FEC est au plus de 25% si le coût de l'opération n'est pas important.

Dans le cadre du FEC, Monsieur le Maire propose la refonte de l'adressage de la commune. Ces aménagements sont programmés sur l'année budgétaire 2020 et si besoin, dans l'attente du versement des subventions, un emprunt pourrait être sollicité.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à la majorité :

- Décide de solliciter auprès du Conseil Départemental de la Dordogne l'attribution d'une subvention sur les crédits du Fonds d'Equipement des Communes 2020 pour la refonte de l'adressage de la commune ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

4 - MISE EN PLACE D'UNE PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Monsieur le Maire propose une réflexion sur la mise en place d'une participation employeur dans le domaine de la prévoyance (maintien de salaire) en se basant sur un pourcentage de prise en charge par rapport à la cotisation de l'agent adhérant à la prévoyance.

5 - ELECTIONS MUNICIPALES 2020 - ORGANISATION DU TOUR DE GARDE

Les élections municipales auront lieu dimanche 15 mars 2020 pour le 1^{er} tour et dimanche 22 mars pour le 2^{ème} tour, dans le hall de la Mairie à Busserolles de 8h00 à 18h00.

6 - QUESTIONS DIVERSES

❖ Brexit

A l'approche des élections municipales, la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne aura des conséquences sur le droit de vote des britanniques aux élections municipales et européennes en France.

L'article 127 de l'accord du retrait du Royaume-Uni précise en effet que les dispositions du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne qui prévoient le droit de vote et d'éligibilité des citoyens européens aux élections européennes et municipales (article 20, paragraphe 2, point b à l'article 22), ainsi que les actes adoptés sur la base de ces dispositions, ne sont pas applicables au Royaume-Uni pendant la période de transition de 2 ans prévue par l'accord.

Nos citoyens britanniques ne pourront donc pas voter aux prochaines élections municipales des 15 et 22 mars 2020, et *a fortiori* aux prochaines élections européennes. La radiation des listes électorales française a été effective au 1^{er} février 2020.

Aussi, Monsieur le Maire tient à remercier Ted MARSHALL pour son implication au sein du conseil municipal tout au long de son mandat d'élu et ce jusqu'aux prochaines élections municipales. Il restera également toujours disponible pour les traductions si nécessaire.

❖ Travaux de voirie

Du transformateur de la route de l'Etang Grolhier jusqu'à la patte d'oeie du village du Villars, des travaux de voirie sont prévues sur l'année 2020 avec la participation financière de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnois. La Commune de Busserolles prendra également en charge les frais desdits travaux jusqu'à l'habitation de Monsieur LEPRETTRE.

❖ Cérémonie le 19 mars 2020

Jeudi 19 mars 2020 à 18h00, la Commune de Busserolles et la FNACA déposeront une gerbe au monument aux morts et procèderont à une remise de médailles, à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

❖ Pompe à chaleur au groupe scolaire

Les soucis de chauffage liés au disfonctionnement de la pompe à chaleur sont en cours de résolution.

❖ Borne incendie au village de Trépeix

Une borne incendie a été installée au village de Trépeix et sera bientôt mise en service.

❖ Buse

Les travaux de busage prévu au chemin à Leymérone débuteront très prochainement.

Pour terminer la séance, Monsieur le Maire tient à remercier son équipe ainsi que toutes les personnes et associations qui ont travaillé à ses côtés.



La séance est levée à 23h30

TABLEAU DES PRÉSENCES Vendredi 21 février 2020

	NOMS ET PRENOMS	SIGNATURE
1	Le Maire, BEAUZETIER Guy	
2	BARRIERE Albert	
3	ANDRIEUX Nathalie	
4	WASYLEZUCK Jacqueline	
5	GILARDIE Alain	
6	AGARD Pascal	
7	ARNAUDON Joël	
8	BOYER Jean-Charles	
9	BRUINAUD Roseline	
10	DUQUEYROIX Anthony	ABSENT EXCUSE
11	GIRARDIE Janine	
12	MARSHALL Ted	
13	PLATEAU Anne-Sophie	ABSENTE EXCUSEE
14	RICHARD Marie-Thérèse	